## LA CHARTE DE RELOGEMENT REVISITÉE À BOURGES PLUS

## DESCRIPTION

Dans la cadre d'une transformation de sa politique d'urbanisme, l'agglomération Bourges Plus a transformé ses méthodes de travail. L'objectif est de respecter les obligations de sa charte, établie dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain, qui vise à favoriser la mixité sociale, atteindre un équilibre de peuplement sur l'agglomération et à bien reloger les foyers concernés par des démolitions.

Pour ce faire, l'agglomération a développé sa stratégie de communication auprès des habitants, en mettant en place des « carnets de contribution » pour leur permettre de recenser leurs questions et craintes. Elle a également créé des « fiches quartiers » recensant leurs atouts.

Les premiers résultats sont plutôt positifs, avec de faibles coûts et un bon respect du calendrier des relogements après les démolitions. Cependant, l'agglomération note l'attachement des habitants à leurs micro-quartiers comme facteur bloquant, ainsi qu'une difficulté à reloger hors des QPV.



## CONTACT

- CA Bourges Plus, 2020
- 02 48 48 58 58 / http://www.agglo-bourgesplus.fr/

## **THÉMATIQUES**

Environnement & Urbanisme / Développement durable Logement et Habitat / Construction

Emploi et entreprises / Commerces et services de proximité

REPÈRES

6,35

